



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 17/03/23

Berger Levraud

ID : 031-213104219-20230315-DEL2023_01_08-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 15 mars 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le quinze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
09 mars 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
09 mars 2023			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN, PRADERE, VIOLTON, BESOMBES

Messieurs GUERRIOT, ORTIGOZA, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. ORTIGOZA

Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

Mme MARTY

M. PIRIOU

M. GOUSSET

Mme MARTIN-RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N°2023-01-08

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif. La tenue d'un tel débat est prescrite par les articles L 2312-1 et suivants du CGCT.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil Municipal, d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 17/03/23



ID : 031-213104219-20230315-DEL2023_01_08-DE

Folio 2023-2

Le rapport d'orientation reprend, les orientations arrêtées tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement lors des réunions des commissions préparatoires. Il est composé de trois parties :

I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE

A – La structure du Budget

B – L'environnement économique national

C – Les éléments clés de la Loi de Finances 2023

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

A – Les résultats de l'exercice budgétaire 2022

B – L'exécution 2022

C – Les restes à Réaliser

D – La dette

E – Les recettes fiscales

F – Les allocations compensatrices

G – Les dotations

H – Les contingents et participations

III – LES ORIENTATIONS 2023

A – Les charges de Fonctionnement

B – Les produits de fonctionnement

C – Les dépenses d'investissement

D – Les recettes d'investissement

E – Les engagements pluriannuels

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (21 voix pour et 3 contre PERON, LAFONT COMBA),

- **PREND ACTE** de la tenue du DOB 2023.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 15 mars 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERIN

